



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale  
18 octobre 2024  
Français  
Original : anglais

### Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

#### Vingt-deuxième session

Riyad (Arabie saoudite), 3-11 décembre 2024

Point 2 d) de l'ordre du jour provisoire

#### Mise en œuvre efficace de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional

#### Développement et promotion des activités de renforcement ciblé des capacités pour favoriser la mise en œuvre de la Convention

## Promotion des activités de renforcement des capacités pour favoriser la mise en œuvre de la Convention

### Note du secrétariat\*

#### Résumé

Dans sa décision [2/COP.15](#), la Conférence des Parties (COP) a réaffirmé l'importance du renforcement des capacités pour la mise en œuvre efficace de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (ci-après, « la Convention ») et pour la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a chargé les institutions de la Convention de continuer de renforcer toutes les mesures visant à faciliter, d'une part, le développement des capacités, y compris la recherche de partenariats, notamment dans les domaines de la formation, de la sensibilisation, de l'atténuation de la sécheresse, de la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres, et, d'autre part, une mise en œuvre de la Convention tenant compte des questions de genre et porteuse de transformation.

On trouvera dans le présent document un compte rendu des activités menées par le secrétariat et le Mécanisme mondial en exécution de ce mandat. Y figurent aussi des conclusions et recommandations que la Conférence des Parties voudra peut-être examiner, conjointement avec le projet de décision pertinent figurant dans le document [ICCD/CRIC\(22\)/8/Add.1](#), lors de ses délibérations sur les éventuelles mesures à prendre pour améliorer le renforcement des capacités dans le cadre de la Convention.

\* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur, son élaboration ayant demandé plus de temps que prévu.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–4	3
II. Renforcement ciblé des capacités à l’appui de la mise en œuvre de la Convention	5–44	3
A. Aide générale au renforcement ciblé des capacités .....	5–24	3
B. Aider les Parties à parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres	25–29	7
C. Poursuite du renforcement ciblé des capacités pour favoriser une mise en œuvre de la Convention tenant compte des questions de genre et porteuse de transformation .....	30–34	8
D. Facilitation de la mise au point de supports de formation pour les journalistes	35–38	9
E. Coapprentissage pour la réduction des risques de sécheresse et la résilience	39–41	10
F. Renforcement ciblé des capacités à faire face aux tempêtes de sable et de poussière .....	42–44	10
III. Renforcement ciblé des capacités à l’appui de l’établissement des rapports nationaux	45–52	11
IV. Partenariats d’aide au renforcement et au développement des capacités .....	53	13
A. Partenariats et collaborations en matière de renforcement des capacités en vue de contribuer à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres...	54–58	13
B. Favoriser la collaboration dans les activités de renforcement des capacités en matière d’atténuation des effets de la sécheresse .....	59–61	15
C. Programme commun de renforcement des capacités avec les Conventions de Rio	62–68	16
V. Innovations visant à favoriser un renforcement des capacités présentant un bon rapport coût-efficacité .....	69–70	17
Élaboration et promotion de méthodes novatrices visant à faciliter le renforcement des capacités .....	69–70	17
VI. Conclusions et recommandations .....	71–72	18

## I. Introduction

1. Par sa décision [2/COP.15](#), la Conférence des Parties (COP) a réaffirmé l'importance du renforcement des capacités pour la mise en œuvre efficace de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et a demandé au secrétariat de s'employer à élargir la portée des activités de renforcement des capacités au grand public. Il s'agirait notamment de renforcer les capacités de manière ciblée pour favoriser une mise en œuvre de la Convention qui tienne compte des questions de genre et qui soit porteuse de transformation, de développer la Plateforme pour le renforcement des capacités, d'organiser des activités de formation des médias à la demande et destinées aux journalistes, de poursuivre les activités de formation et de renforcement des capacités visant à mieux lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) et à mieux faire face aux tempêtes de sable et de poussière.
2. Conformément à la décision [2/COP.15](#), la COP a demandé aux institutions de la Convention de consolider et d'approfondir encore les partenariats, tant formels qu'informels, pour favoriser davantage le processus de renforcement des capacités de la Convention, notamment dans les domaines de la formation, de la sensibilisation, de l'atténuation de la sécheresse, de la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT), et pour une mise en œuvre des objectifs de la Convention tenant compte des questions de genre et porteuse de transformation dans toute la mesure possible, en contribuant à une meilleure compréhension des synergies et de la cohérence entre les Conventions de Rio et d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement.
3. Pour donner suite à la demande que la COP a formulée au paragraphe 3 de la décision [2/COP.15](#), les activités menées par le secrétariat et le Mécanisme mondial, conformément à leurs mandats respectifs, sont décrites dans le présent rapport. Les résultats obtenus y sont présentés, ainsi que les difficultés à régler et quelques mesures novatrices prises pour promouvoir une mise en œuvre plus efficace des activités de renforcement des capacités prévues dans le cadre de la Convention.
4. Le présent document souligne en outre les principaux avantages qu'il y a à aborder le renforcement des capacités sous l'angle des synergies entre les divers processus des Conventions de Rio, ce qui pourrait permettre de réduire les coûts et d'améliorer l'approche globale du renforcement des capacités à tous les niveaux.

## II. Renforcement ciblé des capacités à l'appui de la mise en œuvre de la Convention

### A. Aide générale au renforcement ciblé des capacités

5. La Conférence des Parties, réaffirmant que le renforcement des capacités était essentiel pour la mise en œuvre efficace de la Convention (voir décision [2/COP.15](#)), a souligné qu'il fallait continuer à intensifier les efforts à cet égard. Cette partie du rapport met en évidence les mesures prises par le secrétariat et le Mécanisme mondial pour faciliter le renforcement ciblé des capacités grâce à la réalisation et à la promotion d'une série d'activités qui sont brièvement décrites ci-dessous.

#### *Le programme « Les enfants et la Convention »*

6. Afin d'initier les écoliers à l'importance des terres dans leur vie, le secrétariat a conçu et lancé le programme « Les enfants et la Convention ». Ce programme vise à sensibiliser les enfants des écoles primaires et secondaires à la nécessité de prendre soin des terres. Pour ce faire, plusieurs approches créatives sont employées, comme la peinture, les affiches, le théâtre, la plantation d'arbres, les exposés et les débats. Le programme a été très bien accueilli et s'est révélé très efficace jusqu'à présent. Pendant la période considérée, des écoles d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes y ont participé<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les enfants et la Convention : <https://knowledge.unccd.int/cbm/children-and-unccd-florence-italy-2021>.

7. Dans le cadre d'un concours de dessin appelé « Imagine un monde magnifique : une histoire d'art racontée par les enfants », les enfants ont été invités à laisser libre cours à leur imagination et à leurs dons artistiques pour représenter leur propre vision des terres sur lesquelles ils grandissent. Le concours a commencé en 2022 et s'est terminé en 2023 ; 273 enfants originaires de 41 pays différents y ont participé. Ce projet a notamment permis aux enfants : i) d'apprécier l'extrême importance des terres dans leur vie quotidienne ; ii) de s'ériger en gardiens des terres saines ; iii) de créer des liens avec d'autres enfants dans le but commun de protéger la terre ; et iv) de réaliser que le développement durable est important pour garantir un avenir sûr aux enfants du monde entier. Les dessins véhiculaient des messages liés à la sensibilisation à l'environnement tout en mettant en valeur la singularité de la nature, des cultures et des paysages régionaux.

8. À la suite du concours, une exposition en ligne a été organisée en 2023 pour présenter les dessins. Le lien de l'exposition a été communiqué dans divers médias, ce qui a permis de toucher un public plus large.

9. En 2023, un ensemble de supports pédagogiques ciblant les enfants jusqu'à 12 ans a été mis en circulation : tout d'abord, un livret pour enfants et un cahier d'exercices, axés sur la gestion durable des terres et la sécheresse. Le livret contient des images et de brèves explications sur l'importance de prendre soin des terres, qui captivent l'attention des enfants et les stimulent. Avec le cahier d'exercices, les enfants sont encouragés à peindre, colorier, dessiner, écrire des histoires courtes, résoudre des énigmes, etc. Ils ont aussi la possibilité d'établir un lien avec d'autres enfants dans le monde. Ces deux premiers outils pédagogiques, en offrant aux jeunes enfants l'occasion d'exprimer leurs talents et leur créativité, se sont révélés ludiques et ont beaucoup plu<sup>2</sup>.

#### *Programmes de mentorat professionnel pour les jeunes dans le cadre de la Convention*

10. Conformément à l'objectif d'accroître le renforcement ciblé des capacités pour favoriser une mise en œuvre de la Convention tenant compte des questions de genre et porteuse de transformation, une attention particulière a été accordée à la question de l'équilibre entre les sexes dans le recrutement des stagiaires. Ces programmes, qui restent des programmes convoités dans le système des Nations Unies, sont appelés à se développer.

11. Pendant la pandémie de COVID-19, le secrétariat a décidé de lancer un programme de stages à distance. Cette modalité, en éliminant les contraintes en termes de mise à disposition de bureaux et d'emplacement géographique des participants, a permis à un plus grand nombre de jeunes diplômés de participer à ce programme. De ce fait, le sous-programme Renforcement des capacités et innovation mis en place dans le cadre de la Convention a offert plus de possibilités de formation que prévu à des jeunes du monde entier.

12. Dans le prolongement du programme général de stages offert dans le cadre du sous-programme de renforcement des capacités du secrétariat, qui a connu un grand succès, a été acclamé et a ouvert des perspectives à de nombreux jeunes au fil des ans, le secrétariat a lancé, en août 2021, un programme spécial de stages destiné aux jeunes diplômés des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) qui sont Parties à la Convention. Grâce à ce programme, les participants sont instruits et formés dans de nombreux domaines relevant de l'application de la Convention. Le secrétariat accorde une attention particulière à la parité des sexes lors du recrutement des stagiaires. Le programme est efficace et les jeunes diplômés des pays concernés se montrent très intéressés.

13. Étant conscient que le renforcement des capacités devrait être coordonné entre les trois Conventions de Rio et reconnaissant le besoin croissant d'encadrer les jeunes sur les questions liées à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse et de renforcer leurs capacités, le secrétariat de la Convention a établi un programme de bourses d'études et en a fait part aux secrétariats des deux conventions sœurs dans le cadre de leur collaboration permanente. Dans les années qui ont suivi, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a mis en œuvre cette idée avec

<sup>2</sup> <https://www.unccd.int/resources/other/children-and-unccd-booklet-and-workbook>.

succès sous la forme : i) du programme de bourses d'études CAPACITY (Capacity Award Programme to Advance Capabilities and Institutional Training in one Year) ; et ii) du programme de bourses commun pour les personnes qui débutent leur carrière.

14. En 2022, le secrétariat a élaboré un programme de bourses spécialement destiné à soutenir le perfectionnement de jeunes diplômés. Sous réserve de la disponibilité de fonds, ce programme devait être piloté dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement qui sont Parties à la Convention. Les objectifs de ce programme sont les suivants :

a) Former des professionnels en début de carrière qui rentreront ensuite chez eux pour travailler dans des domaines ayant trait à la mise en œuvre de la Convention ;

b) Favoriser la création d'une communauté de jeunes diplômés qui contribueront ensuite à en former et accompagner d'autres dans des domaines liés à la mise en œuvre de la Convention ;

c) Renforcer les capacités institutionnelles des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement ;

d) Offrir plus d'opportunités aux jeunes femmes diplômées travaillant dans les domaines de la gestion durable des terres et de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse.

15. Toutefois, faute de ressources, le secrétariat n'a pas été en mesure de mettre en œuvre ce programme.

16. Sous l'égide du secrétariat chargé du programme de bourses et de mentorat et avec le concours de celui-ci, l'Interface science-politique (ISP) a conçu et dirigé le programme de bourses pour scientifiques en début de carrière. Il s'agit d'un programme de bourses *pro bono* administré par le secrétariat, conçu pour offrir la possibilité à des personnes brillantes, qui débutent leur carrière, de contribuer à la réalisation du programme de travail de l'Interface<sup>3</sup>.

#### *Le projet « Les femmes et la Convention au fil des ans »*

17. Pour poursuivre le renforcement ciblé des capacités et favoriser une mise en œuvre de la Convention tenant compte des questions de genre et porteuse de transformation, le secrétariat a élaboré et lancé le projet « Les femmes et la Convention au fil des ans ». L'objectif est d'associer des visages et des voix aux activités de femmes du monde entier qui œuvrent dans tous les aspects et domaines de la gestion durable des terres, afin d'en inciter d'autres à agir pour appuyer la mise en œuvre de la Convention. Ce projet permet notamment aux femmes d'accéder à des possibilités de renforcement des capacités, en encourageant ceux qui offrent ces possibilités à utiliser ce projet pour les présenter<sup>4</sup>.

#### *Cycle de présentations, de séminaires et de webinaires sur le renforcement des capacités*

18. Au cours de la période considérée, le cycle de présentations dans les universités et les écoles organisé au titre du sous-programme Renforcement des capacités et innovation s'est poursuivi. Des présentations axées sur l'importance de la gestion durable des terres et le rôle central de la Convention dans les projets relatifs aux terres, qui remportent toujours un vif succès, ont été proposées à des écoliers et étudiants, de l'école primaire jusqu'à l'université. Au cours de la période considérée, plusieurs ateliers et présentations ont été organisés au sein de diverses institutions, notamment l'Université de Wageningen, l'Université de Bonn et l'Université de Cologne. En collaboration avec le Centre de recherche sur le développement (ZEF) de l'Université de Bonn, un séminaire sur l'importance que revêt la question des terres dans les travaux liés à la Convention a été organisé pour le programme du Centre africain pour le climat et l'environnement – Futures Savanes Africaines (AFAS). Au total, 35 étudiants de troisième cycle et membres du personnel originaires de différentes régions d'Afrique y ont participé. En outre, des étudiants de plusieurs universités et groupes d'intérêt,

<sup>3</sup> De plus amples informations sur le programme de bourses de recherche de l'ISP pour scientifiques en début de carrière figurent dans le document [ICCD/COP\(15\)/CST/5](#).

<sup>4</sup> Les femmes et la Convention au fil des ans : <https://knowledge.unccd.int/cbm/call-content-women-and-unccd>.

comme le Conseil européen des jeunes agriculteurs (CEJA), dont le groupe comptait également de jeunes agricultrices africaines, ont visité le campus des Nations Unies. De plus en plus d'institutions souhaitent que ce cycle de présentations prenne de l'ampleur.

19. Au cours de la période triennale 2022-2024 et grâce à l'appui global du Gouvernement chinois, le secrétariat, en collaboration avec l'Administration des forêts et des pâturages de la Région autonome hui du Ningxia (Chine), a organisé trois séminaires de formation internationaux axés sur les techniques et les pratiques de lutte contre la désertification. Le premier s'est déroulé en ligne du 28 septembre au 2 octobre 2022 à cause des restrictions liées à la pandémie de COVID-19. Deux séminaires ont ensuite eu lieu en présentiel du 19 au 25 septembre 2023 et du 19 au 26 septembre 2024. Ces séminaires ont réuni 70 participants de plus de 35 pays et de nombreux experts locaux de toute la Chine.

#### *Formation du personnel interne*

20. Pendant la période triennale 2022-2024, les responsables du sous-programme Renforcement des capacités et innovation ont organisé des séances d'orientation et de formation à l'intention du personnel en vue de la 21<sup>e</sup> session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC), qui s'est tenue en Ouzbékistan.

#### *Renforcement ciblé des capacités grâce à la Plateforme pour le renforcement des capacités*

21. Au fil des ans, la Plateforme pour le renforcement des capacités a obtenu des résultats remarquables, qui sont appréciés par les Parties et le grand public, et soulignés dans diverses décisions de la Conférence des Parties. Malgré ces réalisations importantes, le fonctionnement de la Plateforme est entravé par un certain nombre de problèmes liés, entre autres, à une dotation en personnel inadéquate, à des restrictions budgétaires et à des évolutions structurelles survenues dans le cadre de l'intégration de la Plateforme au site Web principal de la Convention, qui a été modifié et remanié. La Plateforme est restée opérationnelle, mais elle est actuellement suspendue, à titre temporaire.

22. Le sous-programme Renforcement des capacités et innovation, qui relève de l'unité « Science, technologie et innovation », était dirigé par un fonctionnaire qui a quitté le secrétariat à la fin de l'année 2023. Par la suite, le poste vacant a été temporairement gelé pour des raisons budgétaires. Dans le cadre des efforts déployés pour fournir aux Parties des services qui soient plus efficaces et plus efficaces, le secrétariat pourvoira ce poste au cours de l'exercice biennal 2025-2026, relancera la Plateforme, et étudiera les moyens de mettre l'innovation au cœur des travaux liés à la Convention et prendra des mesures en ce sens. Il s'agira notamment d'améliorer les initiatives de renforcement et de développement des capacités, de faciliter la diffusion des solutions innovantes pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres et de renforcer la résilience face à la sécheresse ainsi que la résilience des populations.

#### *Renforcement ciblé des capacités grâce à la Plateforme d'apprentissage en ligne de la Convention pour le renforcement des capacités*

23. Dans le cadre de ses activités visant à rendre plus réactive, plus efficace et plus efficace la Plateforme d'apprentissage en ligne pour le renforcement des capacités<sup>5</sup>, le secrétariat a élaboré et lancé de nouveaux cours de formation en ligne traitant plusieurs sujets importants, notamment la structure et le fonctionnement des principaux organes. Les nouveaux cours traitent des sujets suivants :

- a) Les sols : Ce cours de formation en ligne, lancé en 2022, aide l'apprenant à mieux comprendre l'importance des sols et leur incidence sur la vie humaine. Il permet d'acquérir des connaissances techniques et de connaître des solutions innovantes et durables en matière de gestion des sols et des terres ;
- b) La structure, les fonctions et le rôle du Comité de la science et de la technologie (CST) : Ce cours en ligne sur le CST est destiné aux correspondants de la Convention pour la science et la technologie ;

<sup>5</sup> <https://unccd-capacitybuildingmarketplace.moodlecloud.com/>.

c) La sécheresse (cours pour débutants) : Ce cours en ligne permet aux participants d'acquérir des connaissances de fond sur la sécheresse, ses conséquences et les solutions possibles ;

d) Les jeunes, les terres et les objectifs de développement durable : Ce cours en ligne sensibilise les jeunes à l'importance des terres pour le développement durable ;

e) Une série de tutoriels vidéo a été développée pour le cycle 2022 d'établissement des rapports nationaux au titre de la Convention, comme indiqué dans la section III.

24. Certains de ces cours s'adressent spécialement aux parties prenantes à la Convention, mais ils sont librement accessibles à tous et peuvent être suivis par le grand public. Lors de l'élaboration de ces cours, une attention particulière a été accordée à la question du renforcement ciblé des capacités pour favoriser une mise en œuvre de la Convention tenant compte des questions de genre et porteuse de transformation, le cas échéant. Cela se voit clairement, par exemple, dans les cours sur la sécheresse et sur les jeunes, les terres et les objectifs de développement durable. Le secrétariat a entrepris la traduction en espagnol, en français et en russe et des cours qui sont offerts sur la Plateforme.

## **B. Aider les Parties à parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres**

25. On constate plusieurs difficultés en ce qui concerne la capacité des pays parties à prendre des mesures pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres. Il est essentiel de renforcer les capacités des centres de liaison nationaux afin qu'ils puissent surmonter les procédures complexes et, ainsi, avoir plus facilement accès au large éventail de subventions, de financements à des conditions favorables et de financements privés.

26. Pendant le dernier exercice biennal, le Mécanisme mondial s'est concentré sur l'investissement stratégique et la planification d'activités conjointes entre les centres de liaison nationaux et les parties prenantes afin de permettre à ceux-ci d'accéder directement à des solutions de financement. Cela a notamment permis de mettre en relation des parties prenantes nationales issues de différents ministères, comme les ministères des finances et de la planification, et les coordonnateurs financiers de fonds verticaux tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat. Le Mécanisme mondial apprécie particulièrement le fait que les partenaires techniques, notamment les banques multilatérales de développement, et les bailleurs de fonds bilatéraux et privés consacrent du temps au renforcement des capacités et se montrent désireux de faire connaître les options qui permettraient aux centres de liaison nationaux d'accéder à des sources de financement non traditionnelles et à tirer parti des modèles de financement de l'action climatique ainsi que de nouveaux modes de financement. Les partenariats ont été déterminants à cet égard.

27. Il convient de prendre de nouvelles mesures pour renforcer les capacités des centres de liaison nationaux à évaluer, de manière exhaustive, les déficits de financement, l'objectif étant qu'ils puissent définir et hiérarchiser les besoins de financement et déterminer le bien-fondé économique des investissements du secteur privé, sur une base différente.

28. Sur le plan technique, l'aide à la décision pour la définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres joue un rôle essentiel. Le Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres offre aux pays participants et aux parties prenantes concernées des possibilités de formation et de partage des connaissances sur ses éléments constitutifs (à savoir optimisation, évaluation, fixation d'objectifs volontaires et mesures associées, et réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres). Les premières étapes du Programme 2.0 de définition de cibles de NDT ont permis de constater des lacunes en ce qui concerne les connaissances et les compétences en matière de communication visant à faire évoluer les comportements, de planification intégrée de l'utilisation des terres et d'utilisation des systèmes d'information géographique. Un projet a été établi avec le Mécanisme mondial. Financé par le Fonds pour l'environnement mondial et mis en œuvre par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), ce projet marque le lancement de la première série d'activités de renforcement des capacités prévues

pour la prochaine période biennale. Les besoins dans ces domaines seront considérables. Grâce au renforcement de leurs capacités dans ces domaines techniques, les pays parties pourront planifier efficacement, adopter des technologies appropriées et prendre des décisions éclairées afin d'atteindre leurs cibles de neutralité en matière de dégradation des terres et de lutter contre la dégradation des terres. Le processus de planification et de cartographie permettrait également de rationaliser les mesures de mobilisation des ressources.

29. Ces mesures concordent avec les efforts déployés pour la Grande Muraille Verte et le projet Sahel : dans le cadre de ces projets, les mesures de renforcement des capacités et d'assistance technique prises au cours de la dernière période biennale ont porté sur le regroupement, sur une plateforme numérique, des données relatives à l'avancement de la Grande Muraille Verte et à son financement, ce qui démontre une approche inclusive et transparente du financement du projet et met en évidence les résultats attendus d'ici à 2030. Cette structure unique de partage des données confirme et démontre l'approche fondée sur des données probantes qui a été adoptée pour la mobilisation des ressources.

### **C. Poursuite du renforcement ciblé des capacités pour favoriser une mise en œuvre de la Convention tenant compte des questions de genre et porteuse de transformation**

30. Plusieurs activités ont été menées pour renforcer les capacités en matière d'égalité des sexes dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ; elles étaient principalement axées sur les thèmes suivants : les éléments constitutifs d'une approche tenant compte des questions de genre, les modalités d'une analyse des disparités entre les sexes, l'intersectionnalité et l'inclusion, la prévention du harcèlement sexuel, les questions de genre et l'action climatique, et l'appui à apporter aux associations d'agricultrices et aux défenseuses de l'environnement. Elles ont été menées en collaboration avec le Groupe des 20 (G20) (dans le cadre de la série de webinaires « Landwise »), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Landesa, la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et des organisations de la société civile accréditées. Ces sessions de renforcement des capacités s'adressaient aux centres de liaison nationaux, aux Parties, aux membres du personnel du secrétariat de la Convention, aux nouveaux stagiaires, aux organisations de la société civile et à d'autres parties prenantes.

31. En octobre 2023, à l'occasion de la Journée internationale des femmes rurales, le secrétariat a organisé, en collaboration avec la FAO, le PNUE et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), un atelier de renforcement des capacités pour mettre en avant l'expérience de l'Europe centrale et orientale en matière d'autonomisation des femmes rurales travaillant dans le secteur agricole grâce à des politiques innovantes et au rôle clef des associations d'agricultrices. Neuf Parties, ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies et d'associations d'agriculteurs, ont présenté des exposés.

32. En outre, en collaboration avec le Mécanisme mondial, une séance a été organisée pour mettre le Groupe des États d'Afrique (annexe I) au fait des questions relatives au genre et à l'occupation des terres ainsi que des activités menées depuis la vingt et unième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC). Le cadre directif pour les activités concernant la parité des sexes a été présenté lors de réunions régionales des pays visés par l'ensemble des annexes. En collaboration avec ONU-Femmes, l'UICN, la FAO et le réseau WeCAN (Women's Earth and Climate Action Network), le secrétariat de la Convention a aussi organisé des manifestations parallèles sur le thème du genre au Pavillon de la Terre dans le cadre de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques. Au troisième trimestre de 2024, les besoins en matière de renforcement des capacités concernant la prise en compte des questions de genre seront évalués. À partir des résultats de cette évaluation, un plan global de développement des capacités sera élaboré à l'intention des centres de liaison nationaux, du secrétariat et des parties prenantes.



33. En outre, le secrétariat s'est efforcé de prendre des mesures dans d'autres domaines, notamment les suivants :

- a) Recruter davantage de personnel féminin en général, y compris aux postes de direction et en tant que consultantes ;
- b) Promouvoir fermement la participation des femmes en tant qu'intervenantes dans les webinaires et les tables rondes ;
- c) Mettre au point une formation spéciale axée sur la prise en compte des questions de genre ;
- d) Analyser la parité des sexes dans le cadre de la Convention et formuler des recommandations pour améliorer l'équilibre femmes-hommes au sein des délégations nationales, des organes et des entités relevant de la Convention ;
- e) Élaborer la toute première politique relative aux questions de genre au titre de la Convention, laquelle régira la structure, le fonctionnement et les procédures internes, et formaliser sa mise en œuvre initiale.

34. Le secrétariat et le Mécanisme mondial ont mené plusieurs autres activités en vue de s'acquitter de leurs mandats respectifs en ce qui concerne la poursuite du renforcement ciblé des capacités pour favoriser une mise en œuvre de la Convention tenant compte des questions de genre et porteuse de transformation. Ces activités additionnelles sont décrites en détail dans le document [ICCD/COP\(16\)/17](#).

#### **D. Facilitation de la mise au point de supports de formation pour les journalistes**

35. Le 19 mars 2024, le secrétariat a organisé une session de formation à la communication d'informations scientifiques aux médias à l'intention des membres de l'Interface science-politique. L'objectif était de rapprocher les médias et les scientifiques ; la session s'articulait autour de séances participatives et pratiques comportant des interviews filmées.

36. Plusieurs activités de formation relatives aux médias ont également été menées en amont de l'édition 2024 de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse et de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention (COP 16). Le 8 mai, les porte-parole du secrétariat de la Convention ont suivi une séance de formation qui visait à les préparer aux interactions avec les médias avant la COP 16. Du 12 au 17 juin, en marge des soixantièmes sessions respectives de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) de la Convention-cadre sur les changements climatiques et de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse à Bonn, une session de formation a été organisée conjointement par le secrétariat de la Convention et le secrétariat de la Convention sur les changements climatiques, à l'intention des journalistes russophones. Cette formation a réuni des experts de renommée mondiale et offert des occasions exclusives de couverture médiatique avant les conférences de haut niveau sur l'environnement organisées par l'Organisation des Nations Unies, en particulier la COP 16 devant se tenir à Riyad (Arabie Saoudite), en décembre 2024. Le programme prévoyait des conférences, des débats et divers événements en présentiel.

37. Dans le cadre des préparatifs de la COP 16, l'Arabie saoudite a organisé, le 6 mai 2024, au niveau national et avec le concours du secrétariat de la Convention, une séance de formation destinée aux médias, au cours de laquelle les participants ont pu en apprendre davantage sur les liens entre la gestion des terres, les changements climatiques et la biodiversité.

38. Le secrétariat de la Convention a également organisé une session de formation pour les journalistes francophones couvrant l'Afrique, qui s'est tenue à Abidjan du 2 au 6 septembre 2024. L'objectif était de leur permettre de mieux comprendre la désertification, la gestion durable des terres et le rôle essentiel des médias dans la diffusion des meilleures pratiques. Des journalistes de 15 pays africains travaillant pour des agences de presse

nationales et comme correspondants de médias internationaux dans leurs pays respectifs ont participé à cet atelier participatif de cinq jours, qui comprenait une visite sur le terrain. Plus de 30 articles ont été rédigés par les participants et publiés dans leurs médias. Une session de formation destinée aux journalistes arabophones de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord est également prévue peu avant la COP 16.

## **E. Coapprentissage pour la réduction des risques de sécheresse et la résilience**

39. Dans la décision [23/COP.15](#), les Parties ont prié le secrétariat d'encourager les communautés d'apprentissage et de pratique à privilégier le coapprentissage et la collaboration en matière de réduction des risques de sécheresse et de renforcement des capacités de résilience, de les soutenir et de leur faciliter la tâche.

40. Le secrétariat a tenu une session commune avec le Bonn Water Network à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, lors de laquelle la ville de Bonn, des universités locales et des étudiants sont intervenus. Cette session a permis à l'Interface science-politique et au Bonn Water Network de communiquer des informations sur les activités, les résultats de recherche et les études de cas pertinents qui pourraient bénéficier aux deux entités pour leurs activités et travaux futurs. Il a notamment été question de la façon dont les espaces de dialogue entre scientifiques et décideurs contribuent à la compréhension et à la gestion des relations entre les terres et l'eau.

41. Comme suite à la décision [23/COP.15](#), le secrétariat de la Convention a mis en place, en collaboration avec le Partenariat mondial pour l'eau, la Communauté d'apprentissage et de pratique en matière de gestion de la sécheresse<sup>6</sup>, dont les objectifs sont les suivants : i) renforcer les connaissances et les capacités techniques des acteurs nationaux et des principales parties prenantes collaborant à la gestion de la sécheresse et de la désertification, notamment grâce à la boîte à outils de la Convention sur la sécheresse<sup>7</sup> ; ii) promouvoir l'adoption, la reproduction et l'extension de pratiques intégrées et inclusives de gestion de la sécheresse ; iii) soutenir la conception et l'application de politiques de gestion intégrée de la sécheresse et de cadres de gouvernance ; et iv) instaurer la confiance, la coopération et un sentiment commun d'appartenance parmi les acteurs nationaux et les autres parties prenantes clés collaborant sur la sécheresse. Au moment de la rédaction du présent document, la Communauté d'apprentissage et de pratique disposait d'une plateforme mondiale et de trois plateformes régionales fondées sur les annexes concernant la mise en œuvre de la Convention au niveau régional, dont une pour l'Asie, une pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et une, commune, pour l'Europe centrale et orientale et les pays de la Méditerranée septentrionale. Le lancement de la plateforme régionale pour l'Afrique était prévu pour septembre 2024. Pour l'ensemble des plateformes activées, le secrétariat a organisé une activité de (pré)lancement et d'autres événements à l'intention des spécialistes de la sécheresse, comme des webinaires. Il y a actuellement plus de 150 utilisateurs enregistrés, dont des centres de liaison nationaux, des représentants de gouvernements, des fonctionnaires d'organisations internationales, des chercheurs, des membres de la société civile et d'autres parties prenantes. De plus amples informations au sujet de la Communauté d'apprentissage et de pratique figurent dans le document [ICCD/COP\(16\)/15](#).

## **F. Renforcement ciblé des capacités à faire face aux tempêtes de sable et de poussière**

42. Dans leur décision [26/COP.15](#), les Parties ont invité le secrétariat, dans les limites de son champ d'action et de son mandat et sous réserve de la disponibilité de ressources, et les partenaires à aider les Parties qui en font la demande à concevoir et à appliquer des politiques et des plans nationaux afin de s'attaquer aux causes et aux effets des tempêtes de sable et de poussière liées à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse. Elles ont prié

<sup>6</sup> <https://droughtclp.unccd.int>.

<sup>7</sup> <https://www.unccd.int/land-and-life/drought/toolbox>.

le secrétariat et le Mécanisme mondial, dans le cadre du champ d'application et du mandat de la Convention et sous réserve de la disponibilité de ressources financières, et en collaboration avec les partenaires, de mettre au point, en consultation avec les pays touchés par les tempêtes de sable et de poussière, un principe directeur non contraignant visant à aider à l'intégration de la gestion des tempêtes de sable et de poussière dans les domaines d'action clefs.

43. Comme suite à cette décision, le secrétariat de la Convention et la FAO ont établi les Lignes directrices sur l'intégration de la gestion des tempêtes de sable et de poussière dans les domaines d'action clefs<sup>8</sup>, qui sont non contraignantes et peuvent être appliquées par les autorités et les acteurs régionaux, nationaux et infranationaux responsables de la formulation et de la mise en œuvre d'initiatives relatives aux tempêtes de sable et de poussière dans les principaux domaines d'action. L'objectif est d'appeler l'attention sur les problèmes de développement liés aux risques de tempêtes de sable et de poussière, aux facteurs de vulnérabilité et à l'exposition à ces tempêtes dont, bien souvent, les décideurs ne prennent pas la mesure ou ne tiennent pas compte. Les Lignes directrices décrivent les principes et les conditions à prévoir pour prévenir et réduire les tempêtes de sable et de poussière à la source ainsi que leurs effets sociaux, économiques et environnementaux, tout en améliorant la productivité et la résilience.

44. En collaboration avec des partenaires, le secrétariat a lancé la boîte à outils sur les tempêtes de sable et de poussière<sup>9</sup> le 12 juillet 2023 pour marquer la première célébration de la Journée internationale de la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière. Il continue d'en mettre à jour le contenu et d'en affiner la fonctionnalité pour que les parties prenantes aient facilement accès à des approches, méthodes, outils et technologies innovants, étayés par des études de cas et d'autres ressources, de façon à éclairer la conception et la mise en œuvre de politiques relatives aux tempêtes de sable et de poussière et d'une planification à différents niveaux.

### III. Renforcement ciblé des capacités à l'appui de l'établissement des rapports nationaux

45. Le renforcement des capacités nécessaires à l'établissement des rapports fait depuis toujours partie des services essentiels fournis par les institutions de la Convention. Le renforcement des capacités pour le cycle 2022 d'établissement des rapports a été généreusement financé par le Fonds pour l'environnement mondial dans le cadre du Programme mondial d'appui visant à renforcer les capacités des pays parties en matière de suivi et d'établissement de rapports au titre de la Convention. En raison de la pandémie de COVID-19, il n'a pas été possible d'organiser de réunions régionales en présentiel aux fins du renforcement des capacités au cours du cycle 2022 d'établissement des rapports. Les institutions de la Convention, en consultation avec le Bureau du CRIC, ont donc décidé de concevoir et de mener des activités de renforcement des capacités en ligne, parmi lesquelles : i) une série de 16 tutoriels vidéo en ligne en anglais, arabe, espagnol, français et russe, qui donnent des orientations concernant la communication de données sur la plateforme d'établissement des rapports PRAIS (système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention), par indicateur ; et ii) deux tutoriels supplémentaires en anglais sur l'utilisation de Trends.Earth<sup>10</sup>, l'outil mis au point par Conservation International. Ces tutoriels en ligne ont été diffusés sur la chaîne YouTube de la Plateforme pour le renforcement des capacités mise en place pour la Convention. Dans cette optique, les institutions de la Convention ont recruté et formé une équipe de 11 experts techniques internationaux qui ont prêté une assistance attentive aux Parties tout au long du cycle 2022 d'établissement des rapports par l'intermédiaire des services d'assistance, de courriels, de réunions virtuelles bilatérales, de webinaires sous-régionaux et du système intégré de révision et d'examen du PRAIS pour l'examen technique des rapports nationaux. De plus amples informations sur les activités de renforcement des capacités organisées pour le cycle 2022 d'établissement des rapports figurent dans le document [ICCD/CRIC\(21\)/7](#).

<sup>8</sup> <https://www.unccd.int/resources/publications/guideline-integration-sand-and-dust-storm-management-key-policy-areas>.

<sup>9</sup> <https://www.unccd.int/land-and-life/sand-and-dust-storms/toolbox>.

<sup>10</sup> <https://docs.trends.earth/fr/latest/>.

46. Au cours du cycle 2022 d'établissement des rapports, une série de tutoriels vidéo en ligne a été mise en place pour offrir des orientations, indicateur par indicateur, sur l'établissement des rapports dans le cadre de la nouvelle plateforme PRAIS. Ces tutoriels sont disponibles en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

47. À l'issue du cycle 2022 d'établissement des rapports, le secrétariat de la Convention, en collaboration avec le Panorama mondial des approches et technologies de conservation (WOCAT), a élaboré la publication *The Land Story – Country experiences with reporting on land degradation and drought* (Histoire des terres – Bilan des pays en matière d'établissement de rapports sur la dégradation des terres et la sécheresse)<sup>11</sup>. Cette publication donne un aperçu de l'éventail des approches adoptées par les pays pour surmonter les difficultés ayant trait à la disponibilité, à la fiabilité, à l'analyse et au téléchargement des données, à la connaissance des outils numériques et géospatiaux, ainsi qu'à l'obtention, en temps voulu, de ressources financières suffisantes.

48. Conformément aux recommandations formulées par les Parties à la 21<sup>e</sup> session du CRIC, telles qu'elles figurent dans le document [ICCD/CRIC\(21\)/11](#), le renforcement des capacités pour le cycle 2026 d'établissement des rapports sera assuré grâce au soutien financier du Fonds pour l'environnement mondial dans un format hybride combinant des formules en présentiel et en ligne. Les services de renforcement des capacités fournis sont répartis entre les catégories suivantes :

- a) Tutoriels vidéo et séances de questions-réponses en ligne ;
- b) Ateliers régionaux ;
- c) Appui technique ;
- d) Services d'assistance.

49. En s'appuyant sur la méthode d'apprentissage en ligne innovante mise en place pour le cycle 2022 d'établissement des rapports, le secrétariat mettra à jour les tutoriels vidéo de 2022 en fonction des améliorations méthodologiques apportées aux indicateurs ainsi que des changements introduits dans les modalités de communication des données dans PRAIS. D'autres tutoriels, portant sur l'utilisation de Trends.Earth, seront mis à disposition en collaboration avec Conservation International.

50. En outre, en 2024, le secrétariat a lancé, en collaboration avec la FAO et avec l'appui du Groupe sur l'observation de la Terre par l'intermédiaire de son Initiative sur la neutralité en matière de dégradation des terres (GEO-LDN) ainsi que de l'agence allemande de coopération internationale (GIZ), le nouveau cours d'apprentissage en ligne certifié « Using land-cover information to monitor progress on Sustainable Development Goal 15 » (Se servir des données sur le couvert terrestre pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 15), qui est maintenant disponible gratuitement sur le site du Pôle de formation en ligne de la FAO. Fort de ce succès, GEO prévoit de développer deux autres cours d'apprentissage en ligne dans le cadre de son initiative, l'un en 2024 et l'autre en 2025, sur des sujets très pertinents pour l'établissement des rapports nationaux et la mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres.

51. En collaboration avec les gouvernements hôtes et/ou les organisations partenaires régionales/sous-régionales appropriées, le secrétariat organisera des ateliers internationaux à l'intention de toutes les Parties afin de renforcer la capacité des pays à établir correctement leurs rapports nationaux. Étant donné que le cadre de suivi et d'indicateurs de la Convention comprend l'indicateur 15.3.1 des objectifs de développement durable (ODD) et plusieurs indicateurs géospatiaux, il est recommandé que des participants des organismes nationaux de statistiques et des experts en systèmes d'information géographique (SIG) figurent parmi les participants proposés par les Parties. La fréquence de ces réunions en présentiel et le nombre de participants admis seront déterminés plus tard, de même que la possibilité d'organiser des réunions consécutives avec les partenaires qui travaillent sur des questions similaires avec les Parties à la Convention. Des activités régionales communes de renforcement des capacités

<sup>11</sup> <https://www.unccd.int/resources/publications/land-story-country-experiences-reporting-land-degradation-and-drought>.

pourraient être envisagées, par exemple avec l'équipe de la FAO qui s'intéresse à l'indicateur 15.4.2 des ODD (Indice de couvert végétal montagneux et proportion de terres montagneuses dégradées), pour lequel la même méthode que celle employée pour l'indicateur 15.3.1 des ODD est utilisée pour le couvert terrestre. Cela permettrait d'économiser des ressources et de maximiser la participation des Parties dans les régions montagneuses. Dans la mesure du possible et sous réserve de la disponibilité de ressources, les fournisseurs et les producteurs de données par défaut et les concepteurs d'outils de communication des données seraient invités à participer aux ateliers régionaux en tant que formateurs.

52. Dans le cadre du cycle 2026 d'établissement des rapports, les compétences, les ressources et l'expérience des centres régionaux d'excellence seront également mises à profit, dans la mesure du possible, pour le renforcement des capacités et l'assistance technique aux Parties<sup>12</sup>. L'Initiative de partenariat pour la gestion durable des terres, par exemple, aide déjà les petits États insulaires en développement des Caraïbes et s'est fortement engagée dans leurs processus nationaux de définition des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres. Le secrétariat s'appuiera sur ces expériences et s'efforcera de coordonner les ateliers régionaux de renforcement des capacités avec ces centres.

## **IV. Partenariats d'aide au renforcement et au développement des capacités**

53. Au paragraphe 2 de la décision 2/COP.15, les Parties ont prié les institutions de la Convention de consolider et développer encore les partenariats, tant formels qu'informels, sous réserve des ressources disponibles, pour favoriser davantage le processus de renforcement des capacités de la Convention, et d'élargir leur champ de coopération avec toutes les entités pertinentes des secteurs public et privé, y compris les entités régionales et sous-régionales concernées. En exécution de ce mandat, le secrétariat poursuit ses initiatives ambitieuses visant à établir des partenariats susceptibles d'appuyer tous les aspects du processus de développement des capacités.

### **A. Partenariats et collaborations en matière de renforcement des capacités en vue de contribuer à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres**

54. Conformément à sa stratégie de partenariat actualisée<sup>13</sup>, le secrétariat de la Convention collabore avec plusieurs partenaires stratégiques pour remplir le mandat de renforcement des capacités établi au titre de la Convention et ainsi parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres et à une gestion durable des terres. Il s'agit notamment de collaborations avec l'Interface science-politique, l'Initiative sur la neutralité en matière de dégradation des terres du Groupe sur l'observation de la Terre, Conservation International, le WOCAT et l'Initiative mondiale du Groupe des 20 sur les terres (G20-GLI).

55. L'Interface science-politique et le Comité scientifique français de la désertification (CSFD) ont organisé ensemble un débat multipartite sur le rôle des terres dans le programme de développement durable, qui s'est tenu le 12 septembre 2023 à Montpellier (France). Le secrétariat de la Convention, le Gouvernement français et plusieurs organismes scientifiques français, notamment le CSFD, la Direction de l'action européenne et internationale du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, et la Division de l'agriculture, du développement rural et de la biodiversité de l'Agence française de développement, ont contribué à l'organisation de l'événement. Le débat a permis d'aborder les points suivants : i) tirer parti des synergies entre le CSFD et l'Interface science-politique en vue de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres ; ii) l'importance du dialogue Science-Décideurs-Société, illustrée par des exemples concrets d'activités menées par l'Interface science-politique ; et iii) les priorités du programme

<sup>12</sup> Voir également le document ICCD/CRIC(22)/7-ICCD/COP(16)/CST/8.

<sup>13</sup> Voir le document ICCD/COP(16)/4.

scientifique de la Convention, notamment les systèmes d'utilisation durable des terres, les tendances et les conséquences de l'aridité dans le contexte de la dégradation des terres et des changements climatiques, et les tempêtes de sable et de poussière.

56. Le secrétariat a renforcé sa collaboration avec le Groupe sur l'observation de la Terre, partenariat réunissant plus de 100 gouvernements nationaux et plus de 100 organisations qui envisage un monde dans lequel des observations et des renseignements fiables sur la Terre sont universellement accessibles et permettent à la société de parvenir à un avenir durable. Par l'intermédiaire de son Initiative sur la neutralité en matière de dégradation des terres, le Groupe sur l'observation de la Terre a contribué aux activités mondiales visant à développer les capacités de mesure et de cartographie des terres dégradées et à favoriser la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres, parmi lesquelles :

a) Le Programme international de troisième cycle universitaire sur la neutralité en matière de dégradation des terres de l'Université de l'énergie et des ressources naturelles, au Ghana. Ce programme, qui a débuté en 2023, est le premier du genre à former spécifiquement les futurs responsables dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres ;

b) L'organisation du Forum de dialogue mondial, qui s'est tenu du 2 au 4 novembre 2023 au Cap (Afrique du Sud)<sup>14</sup>. Ce forum était le premier d'une série de forums mondiaux ou régionaux visant à faciliter le dialogue entre pairs et l'appui en personne, l'objectif étant d'aider à exploiter les outils de planification intégrée de l'utilisation des terres et les données géospatiales pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres. Au total, 14 équipes de pays, intersectorielles et sélectionnées parmi 59 candidatures reçues dans le cadre d'un appel ouvert, ont participé au forum. Après le forum, le Groupe sur l'observation de la Terre a continué d'apporter son appui à l'occasion de sessions en ligne destinées aux groupes de pays, organisées régulièrement et pendant lesquelles des experts de l'Initiative ont offert des conseils éclairés pour surmonter des difficultés particulières dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres ;

c) Le Réseau d'accélération des capacités (CAN), en coopération avec le Partenariat mondial pour les données du développement durable<sup>15</sup>. Dans le cadre de ce réseau, des équipes du Ghana, du Nigéria et de la République démocratique du Congo reçoivent une formation et l'appui d'un expert pour travailler sur des difficultés qui se posent à l'échelle nationale dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres ;

d) Une série de séminaires en ligne mise en place par le Groupe sur l'observation de la Terre par l'intermédiaire de son Initiative, dont l'objectif est d'aider les planificateurs et les décideurs nationaux à utiliser les outils analytiques et les données pour le suivi de la neutralité en matière de dégradation des terres et l'établissement de rapports à ce sujet. Ces séminaires fournissent une plateforme d'échange pour les utilisateurs de données, les fournisseurs de données et les concepteurs d'outils<sup>16</sup> ;

e) Les activités de formation en présentiel sur la neutralité en matière de dégradation des terres organisées dans le cadre de l'événement « Week 2022 » du Groupe sur l'observation de la Terre et en amont du septième symposium AfriGEO en 2023 ;

f) La session de formation à l'intention des formateurs organisée au Centre régional de la cartographie des ressources de développement à Nairobi en 2023, au sujet de la boîte à outils sur la neutralité en matière de dégradation des terres<sup>17</sup> ;

g) La mise en place, en 2024, d'un service d'assistance régional GEO-LDN au sein du Centre régional de la cartographie des ressources de développement<sup>18</sup>.

<sup>14</sup> [https://geo-ldn.org/events/gdf\\_2023/](https://geo-ldn.org/events/gdf_2023/).

<sup>15</sup> <https://www.data4sdgs.org/initiatives/capacity-accelerator-network>.

<sup>16</sup> <https://geo-ldn.org/events/geo-ldn-seminars/>.

<sup>17</sup> <https://geo-ldn.org/ldn/about-toolbox/>.

<sup>18</sup> Les utilisateurs peuvent soumettre des demandes par courrier électronique ([helpdesk@geo-ldn.org](mailto:helpdesk@geo-ldn.org)) pour recevoir l'aide d'un personnel qualifié.

57. En décembre 2022, le secrétariat a signé un mémorandum d'accord avec Conservation International pour renforcer et élargir leur collaboration. L'objectif principal de cette collaboration est de développer des outils de pointe pour soutenir la science, la technologie et l'innovation aux fins de la mise en œuvre de la Convention. Il s'agit notamment de développer la capacité des Parties, des populations autochtones et des communautés locales à s'approprier les données et les outils nécessaires à la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres, et à reconnaître que les terres sont un élément essentiel de la solution pour parvenir à la stabilité climatique et évoluer vers un monde respectueux de la nature.

58. Le secrétariat a continué de travailler en étroite collaboration avec le WOCAT, dans le cadre du mémorandum d'accord signé en février 2020 et portant sur l'initiative WOCAT 2020+. Cette initiative a pour objet d'établir une plateforme d'expertise de premier plan et de créer une dynamique de transformation pour soutenir les pays et les institutions à l'échelle mondiale dans l'intensification de la gestion durable des terres, et de favoriser la réalisation des ODD visés par les trois Conventions de Rio, en particulier la neutralité en matière de dégradation des terres. Dans le cadre de cette initiative :

a) En se fondant sur les décisions 11/COP.15, 19/COP.15 et 20/COP.15, le WOCAT a encouragé l'analyse, la diffusion et l'accessibilité des meilleures pratiques en matière de gestion durable des terres par le biais de sa base de données mondiale sur la question<sup>19</sup>.

b) Au cours des trois dernières années, le WOCAT, en collaboration avec la FAO et certains pays, a utilisé l'informatique en nuage pour codévelopper des applications faciles à utiliser afin de soutenir les processus participatifs multipartites visant à cartographier la dégradation des terres, et d'aider les décideurs à utiliser les systèmes informatisés d'aide à la décision dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres. Les interfaces des applications sont dynamiques et permettent aux experts en SIG et aux non-spécialistes d'intégrer les données locales et nationales aux informations mondiales. Les systèmes informatisés d'aide à la décision dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres permettent à leurs utilisateurs, lorsque ceux-ci cartographient la dégradation des terres, d'appliquer le principe de recoupement des éléments de preuve, qui est appliqué dans l'Atlas mondial de la désertification.

c) Un projet de moyenne envergure financé par le Fonds pour l'environnement mondial et codirigé par le PNUD, la Convention et le WOCAT permettra aux Parties à la Convention de renforcer leur capacité à offrir un appui à la prise de décisions inclusive visant la neutralité en matière de dégradation des terres au moyen d'un système informatisé d'aide à la décision conçu sur mesure. Un nombre limité de pays, en particulier dans les régions qui présentent des défis particuliers (par exemple, les petits États insulaires en développement, les zones hyperarides), recevront un appui ciblé dans le cadre du projet tandis que des ateliers d'échanges Sud-Sud et des activités d'apprentissage (en ligne et en présentiel) seront organisés entre les pays participants et les autres Parties ou acteurs intéressés non participants. Autant que faire se peut, les mesures de renforcement des capacités exposées dans le projet de moyenne envergure seront synchronisées et reliées aux ateliers régionaux de renforcement des capacités pour l'établissement des rapports nationaux organisés par le secrétariat afin d'économiser des ressources et de maximiser la participation.

## **B. Favoriser la collaboration dans les activités de renforcement des capacités en matière d'atténuation des effets de la sécheresse**

59. Le secrétariat et le Mécanisme mondial ont collaboré, aux côtés de la FAO agissant en qualité d'agent d'exécution, à l'exécution d'un projet du Fonds pour l'environnement mondial, en mettant l'accent sur les activités permettant d'appliquer les décisions de la COP sur la sécheresse. Dans le cadre de ce projet et en collaboration avec des partenaires tels que le Programme de gestion intégrée de la sécheresse, l'Organisation météorologique mondiale, la FAO et le Partenariat mondial pour l'eau, des ateliers régionaux ont été organisés sur

<sup>19</sup> Voir également le document ICCD/COP(16)/CST/5.

l'harmonisation des plans nationaux de lutte contre la sécheresse avec les plans d'action nationaux. Les pays ont été choisis à partir d'une « évaluation multicritères des plans nationaux de lutte contre la sécheresse »<sup>20</sup>. L'atelier pour les régions Asie et Europe, qui s'est tenu à Istanbul (Turquie) du 17 au 19 mai 2023, a réuni 15 participants de 5 pays (Moldova, Monténégro, Serbie, Philippines et Sri Lanka). L'atelier consacré à l'Amérique latine et aux Caraïbes, qui s'est tenu à Bogota (Colombie) du 1<sup>er</sup> au 3 août 2023, a réuni 21 participants de 6 pays (Colombie, République dominicaine, Grenade, Guyana, Honduras et Panama). L'atelier consacré à l'Afrique s'est tenu à Lusaka (Zambie) du 5 au 7 septembre 2023 à l'intention de 14 pays (Algérie, Bénin, Côte d'Ivoire, Eswatini, Gambie, Ghana, Liberia, Mali, Nigéria, Sierra Leone, Somalie, Togo, Zambie, Zimbabwe) dont 42 participants étaient originaires. Au total, 26 pays et 78 participants ont été impliqués. En outre, le secrétariat et la FAO ont organisé un atelier régional sur la planification de la gestion intégrée de la sécheresse, axé en particulier sur les pays d'Asie centrale, qui s'est tenu à Istanbul (Turquie) du 16 au 18 octobre 2023.

60. Le secrétariat, en collaboration avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne, a lancé un projet visant à créer un atlas mondial de la sécheresse à l'intention des décideurs, dont le lancement est prévu à la seizième session de la COP. Ce projet est mené par la Fondation de recherche du Centre international de surveillance de l'environnement (CIMA), le Centre commun de recherche (CCR) de l'Union européenne, la Vrije Universiteit Amsterdam et l'Université des Nations Unies.

61. En outre, le secrétariat, avec des partenaires tels que la GIZ et l'Institut pour l'eau, l'environnement et la santé de l'Université des Nations Unies, collabore à une publication phare intitulée « Economics of Drought Resilience » (économie de la résilience face à la sécheresse). Les auteurs du rapport exposent des faits et des scénarios démontrant le bien-fondé économique des pratiques durables d'utilisation des terres qui sont fondées sur la nature dans l'optique d'accroître la résilience des terres, des différentes chaînes de valeur agricoles et des communautés face à des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents. Le lancement de la publication aura lieu à la seizième session de la COP.

### **C. Programme commun de renforcement des capacités avec les Conventions de Rio**

62. En examinant les domaines de synergie entre les Conventions de Rio, le Groupe mixte de liaison a établi que le renforcement des capacités faisait partie de ses efforts stratégiques visant à améliorer la coordination et la cohérence lors de la mise en œuvre des trois Conventions de Rio. Compte tenu de l'interdépendance des crises de la biodiversité, des changements climatiques et de la dégradation des terres, le Groupe mixte de liaison a commencé à travailler à l'amélioration et au soutien du développement des capacités nationales, dans l'optique d'une mise en œuvre intégrée et en vue de promouvoir une planète durable pour les générations futures<sup>21</sup>.

63. Le Programme commun de renforcement des capacités vise à renforcer les capacités des institutions nationales compétentes et des décideurs et praticiens individuels à intégrer et à favoriser les synergies entre les trois Conventions de Rio. Il instruit les participants sur les conséquences des trois Conventions et vise aussi à renforcer les capacités individuelles, institutionnelles et systémiques, à favoriser la concertation structurelle avec les partenaires concernés et à fournir des ressources documentaires de haute qualité sur un ensemble de thèmes pour lesquels des modules spéciaux et d'autres supports de connaissances seront mis au point.

64. Ce programme commun contribue à une meilleure compréhension des synergies et des liens existants entre les Conventions de Rio et de la manière dont ces instruments contribuent à la mise en œuvre des ODD, ainsi qu'au développement des capacités pour une mise en œuvre synergique au niveau national.

<sup>20</sup> <https://www.unccd.int/sites/default/files/2022-09/cc1276en.pdf>.

<sup>21</sup> Voir le document ICCD/COP(16)/4.



65. Parmi les autres domaines d'action stratégiques, on peut mentionner le fait de suivre les progrès, de recenser et signaler les moyens à disposition pour mieux articuler et rationaliser les divers processus des trois Conventions de Rio, ainsi que d'approfondir la manière dont ceux-ci peuvent contribuer au suivi de la mise en œuvre globale des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et des ODD. La communication des données est largement cloisonnée, les processus de communication des données dans le cadre des trois Conventions de Rio et des ODD étant mal coordonnés.

66. Deux activités parallèles, toutes deux intitulées « Renforcer les capacités pour une mise en œuvre synergique des trois Conventions de Rio », ont été organisées en marge de la Semaine du climat pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Panama, 27 octobre 2023) et de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (Doubai, 11 décembre 2023).

67. Les travaux en cours comprennent : une étude documentaire visant à identifier les bonnes pratiques et les enseignements à retenir en ce qui concerne la création de synergies ; une enquête mondiale visant à évaluer les besoins en matière de capacités et les bonnes pratiques existantes pour renforcer les synergies ; l'élaboration d'un module de formation pour l'apprentissage en autonomie sur les synergies ; et la mise au point d'un portail Web pour le Programme commun de renforcement des capacités.

68. Le programme en cours comprend l'organisation de webinaires sur la mise en œuvre efficace, intégrée et synergique des Conventions de Rio ; l'accès aux financements et la mobilisation de fonds pour des projets synergiques ; et le fait de faire plus de place aux connaissances locales et autochtones pour favoriser les synergies dans la mise en œuvre des trois Conventions. Le programme a été présenté aux soixantièmes sessions respectives de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) de la Convention-cadre sur les changements climatiques, à Bonn (3-13 juin 2024), dans le cadre d'une activité parallèle et d'une session de formation test pour les centres de liaison. Des activités supplémentaires seront organisées à l'occasion des sessions des Conférences des Parties aux trois Conventions de Rio prévues en 2024.

## **V. Innovations visant à favoriser un renforcement des capacités présentant un bon rapport coût-efficacité**

### **Élaboration et promotion de méthodes novatrices visant à faciliter le renforcement des capacités**

69. Pour améliorer encore les mesures prises par le secrétariat en faveur du renforcement des capacités, il est possible d'innover dans le domaine du développement des capacités, car cela permet de trouver de nouveaux moyens de développer l'apprentissage et d'amplifier la collaboration et les résultats concrets. Les progrès des technologies numériques, telles que l'intelligence artificielle et l'analytique des données, permettent de personnaliser la formation en la rendant plus accessible et plus adaptée à des publics variés. Des outils de collaboration en ligne et un pôle d'innovation permettront un partage en temps réel des connaissances et une mise en réseau à l'échelle mondiale, tandis que des partenariats innovants pourront apporter des perspectives et des ressources nouvelles.

70. En tirant parti de ces innovations, le développement des capacités peut devenir plus adaptable et plus efficace et permettre ainsi de mieux lutter contre la dégradation des terres et la sécheresse. Dans le cadre de la future restructuration du processus de renforcement des capacités, la priorité devrait être donnée à l'innovation.

## VI. Conclusions et recommandations

71. Les institutions de la Convention ont redoublé d'efforts et accompli un travail considérable pour faciliter le renforcement des capacités sur de multiples sujets en utilisant des approches novatrices. Les conclusions et recommandations ci-dessous témoignent de la volonté d'intensifier les mesures visant à intégrer le renforcement des capacités dans les institutions de la Convention et toutes les initiatives associées, tout en mettant l'accent sur des approches novatrices qui facilitent l'accès au renforcement des capacités pour les Parties et les praticiens. En conséquence, la Conférence des Parties pourrait souhaiter se pencher sur les conclusions et recommandations suivantes :

a) Les activités de renforcement des capacités mises en œuvre par les institutions de la Convention couvrent un large éventail de sujets, mais aussi de besoins des Parties à la Convention. Elles vont continuer d'évoluer, d'où la nécessité d'un suivi et d'une évaluation continus qui permettent d'évaluer leur efficacité, de repérer les lacunes et de veiller à ce que les programmes répondent aux besoins des parties prenantes ;

b) Le renforcement des capacités et l'innovation sont des éléments indispensables au secrétariat, au Mécanisme mondial et aux initiatives connexes pour garantir une mise en œuvre efficace des programmes et des projets. Cependant, dans le cadre de l'approche actuellement suivie pour les activités de renforcement des capacités et d'innovation, le lien avec le sous-programme de renforcement des capacités et d'innovation n'est ni exploité ni maximisé. Ce sous-programme fait pourtant office de système de centralisation et permet de coordonner, d'intégrer et de rationaliser toutes les mesures liées au renforcement des capacités et à l'innovation. Pour permettre aux Parties de tirer pleinement parti des différentes possibilités offertes en ligne ou en présentiel, le secrétariat, le Mécanisme mondial et toutes les initiatives connexes devraient s'efforcer encore plus d'harmoniser les activités de renforcement des capacités et de diffuser des informations sur toutes les mesures prises, en mettant l'accent sur les approches novatrices qui conditionnent l'obtention de résultats fructueux ;

c) Malgré des inconvénients évidents, la pandémie de COVID-19 a permis aux Parties de participer à des formations en ligne et d'exploiter des possibilités d'apprentissage en ligne, qui, en permettant une plus large diffusion de l'information et des connaissances, sont devenues un élément important du renforcement des capacités. Ces formations et cours devraient être multipliés et promus, si possible, dans toutes les langues de l'Organisation des Nations Unies, pour autant que des ressources financières ou d'autres solutions soient disponibles. Ces outils permettent aux centres de liaison nationaux, mais aussi aux organisations de la société civile concernées, aux universités et aux autres parties prenantes d'avoir accès aux connaissances spécialisées et aux informations essentielles à la mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres et à la réalisation d'activités pertinentes de manière cohérente et inclusive ;

d) Le secrétariat et le Mécanisme mondial devraient adopter une approche hybride combinant des formations en présentiel et en ligne afin de soutenir le développement des capacités des Parties tout au long du cycle 2026 d'établissement des rapports. Les tutoriels vidéo d'apprentissage en ligne et l'appui en ligne des experts techniques devraient être complétés par des activités de renforcement des capacités en présentiel menées dans le cadre d'ateliers régionaux. Ces ateliers devraient être organisés en collaboration avec des équipes multidisciplinaires et coordonnés par celles-ci, y compris des experts régionaux/sous-régionaux compétents, des producteurs et des fournisseurs de données par défaut et des concepteurs d'outils de communication des données, ainsi que le personnel du secrétariat. Les activités de renforcement des capacités devraient être menées conjointement avec d'autres initiatives pertinentes telles que la G20-GLI, l'Alliance internationale pour la résilience face à la sécheresse (IDRA) et l'Initiative sur les forêts de la paix ;

e) Les Parties à la Convention et les parties prenantes qui sont intéressées par le renforcement des capacités relatives à la cartographie des terres dégradées et à l'aide à la décision dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres devraient participer aux activités d'apprentissage et d'échange proposées dans le cadre du projet de moyenne envergure financé par le Fonds pour l'environnement mondial. Les programmes et projets de gestion durable des terres qui sont exécutés par les divers organismes devraient concorder avec les activités mentionnées plus haut de manière à développer au maximum l'apprentissage et à renforcer mutuellement la communication des données dans la plateforme PRAIS grâce à des capacités institutionnelles accrues au niveau national ;

f) Les mesures de renforcement des capacités prises au cours du cycle 2022 d'établissement des rapports au titre de la Convention sont remarquables. L'adaptation et l'innovation dont il a été fait preuve avec la mise en place des cours en ligne, les sessions de formation d'experts, les publications, les ateliers régionaux et les services d'assistance offerts aux Parties pendant la pandémie de COVID-19 témoignent d'une volonté de surmonter les difficultés liées à l'établissement des rapports nationaux dans un contexte où les réunions en présentiel étaient limitées. Dans la perspective du cycle 2026 d'établissement des rapports nationaux, l'approche hybride prévue tirera parti de ces succès en incorporant des formations aussi bien en présentiel qu'en ligne pour assurer un appui complet aux Parties ;

g) Des résultats importants en matière de renforcement des capacités ont été obtenus pour favoriser une mise en œuvre de la Convention qui tienne compte des questions de genre et qui soit porteuse de transformation, tant au niveau national qu'au niveau des institutions de la Convention. Le renforcement des capacités en tant que fonction transversale nécessite que des tâches, du personnel, des ressources et des protocoles soient clairement définis à l'échelle de la Convention. Les institutions de la Convention doivent fournir des efforts supplémentaires en ce sens ;

h) Les activités de formation des médias à la demande destinées aux journalistes sont efficaces et doivent être poursuivies, renforcées et étendues à l'ensemble de la zone géographique relevant de la Convention ;

i) Les travaux réalisés sur les tempêtes de sable et de poussière sont appréciés à leur juste valeur. Les Parties et autres parties prenantes intéressées doivent être encouragées à faire pleinement usage de ces outils. Le secrétariat doit poursuivre sa coopération avec les Parties, les organisations et les autres parties prenantes concernées afin de mettre au point de nouveaux outils et de favoriser le renforcement des capacités à cet égard ;

j) Les partenariats sont essentiels au processus de renforcement et de développement des capacités et devraient être considérés comme prioritaires pour favoriser le renforcement des synergies entre les Conventions de Rio pour la mise en œuvre des projets et des programmes à tous les niveaux ;

k) Les jeunes devraient être incités à s'engager dans des formations formelles et dans des professions liées à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, tandis que plus de femmes devraient occuper des postes professionnels dans ce domaine. Sous réserve de la disponibilité de fonds, un programme d'apprentissage formel et rémunéré et un programme de bourses pour les jeunes, en particulier les jeunes femmes, qui sont issus des communautés les plus vulnérables et qui débutent leur carrière ou se trouvent en milieu de carrière devraient être établis au titre de la Convention ;

l) Les initiatives de renforcement et de développement des capacités restent essentielles à la mise en œuvre efficace de la Convention. Au cours de l'exercice biennal 2025-2026, il conviendrait d'investir davantage dans la reconceptualisation, la refonte et le développement des approches et stratégies de renforcement des capacités, y compris dans la relance de la Plateforme pour le renforcement des capacités ;

m) Au cours de l'exercice biennal 2025-2026, le secrétariat devrait poursuivre l'action menée pour mettre l'innovation au service de la Convention en tirant pleinement parti des avancées technologiques dans le monde numérique et de l'incidence de l'intelligence artificielle.

72. Les Parties souhaiteront peut-être prendre en considération les présentes conclusions lorsqu'elles engageront des consultations en vue de l'élaboration d'un projet de décision qui sera soumis la Conférence des Parties, pour examen, et sera fondé sur le projet de texte établi pour les négociations figurant dans le document [ICCD/CRIC\(22\)/8/Add.1](#). Ce document fait suite à la décision [33/COP.15](#) et contient tous les projets de décision dont seront saisies les Parties à la vingt-deuxième session du CRIC.

---